

heures supplementaires non declarées et non payées

Par patimimi, le 08/09/2009 à 14:53

Bonjour,

Je travaille depuis un peu plus d'un an comme vendeuse (sur les marchés)pour une entreprise de ma région, sur mes bulletins de salaires le nombre d'heures est de 190h déclarées alors que je travaille plus de 12h par jour et ceci sans aucune pose le nombre d'heures effectuées dans le mois se situe entre 240 et 250h. Ce travail étant trés physique je suis actuellement en arrêt de travail pour une tendinite bilatérale des 2 coudes (infiltrations etc...). J'ai l'intention de quitter cet emploi mais je ne peux le faire avant janvier. J'aimerai savoir comment faire pour faire respecter les horaires de travail à mon employer jusqu'à mon départ, dois-je faire intervenir l'inspection du travail? (impossible de trouver un numéro de tel pour les contacter), j'ai proposé à mon employeur une procédure de licenciement amiable à laquelle il n'a pas répondu. Je suis un peu perdue et ne sais quoi faire , la seule chose que je sais c'est que mes soucis de santé sont directement liés à mon emploi(je fais le même travail que mes collègues hommes qui eux sont loin d'avoir ma stature (1,56m pour 48kg). Merci par avance aux personnes qui pourront me conseiller